

Politique de gestion de l'équipement informatique

Par l'exécutif de l'Association des étudiants de Polytechnique (AEP)

Présenté au Conseil d'administration de l'AEP

Révisé le 31 juillet 2004

Par

Pascal Charest, directeur du STEP 2003-2005, administrateur réseau AEP 2004-2005

et

Jean-François Lévesque, Vice-président aux services 2004-2005

Créé le 31 août 2000

Introduction

Depuis quelques années, l'AEP dépense des sommes importantes pour l'achat de matériel informatique sans vraiment tenir compte du portrait global de ses besoins. Ainsi, certains comités se sont retrouvés avec des ordinateurs dont la puissance dépassait leurs besoins tandis que d'autres comités se morfondaient avec des ordinateurs dépassés et désuets. De plus, l'AEP a trop souvent attendu que les ordinateurs d'un comité soient totalement dépassés pour les remplacer. Ceci occasionne d'importantes dépenses ponctuelles pour mettre à jour son parc informatique. Il y a donc nécessité d'une rotation de l'équipement informatique afin d'éviter d'avoir à remplacer une importante partie de notre parc informatique d'un seul coup. Cette politique a pour but de fixer les modalités de cette rotation.

Définitions

Composantes de base

On entend par composante de base d'un ordinateur, les composantes suivantes : carte mère, processeur, mémoire vive, carte graphique, disque dur, écran, souris, clavier, lecteur cd-rom, lecteur de disquette, carte réseau et autres composantes essentielles au fonctionnement de l'ordinateur.

Besoin spécifique

Besoin relié au mandat du comité.

Administrateur réseau de l'AEP

L'administrateur réseau est un membre de l'Association qui est nommé par le conseil d'administration. L'administrateur réseau est sous la responsabilité de l'exécutif de l'AEP.

L'administrateur réseau est responsable des sommes qui lui sont confiées auprès de l'exécutif et doit présenter des justifications au conseil d'administration à la demande de celui-ci.

L'administrateur réseau est un étudiant donc en aucun cas un professionnel. Toutefois, il doit assurer ses fonctions au meilleur de sa connaissance.

Directeur du STEP

Le directeur du STEP est élu par les administrateurs du STEP et l'élection doit être acceptée par le Vice-président aux services de l'AEP. Le directeur du STEP est sous la responsabilité du Vice-président aux services de l'AEP.

Le directeur du STEP est le responsable du STEP et de l'équipe d'administrateurs du STEP.

Administrateurs du STEP

Un administrateur du STEP est sous la responsabilité du directeur du STEP. Un administrateur du STEP a un accès privilégié au STEP pour en assurer son bon fonctionnement.

Procédures

Lors de l'adoption du budget de l'AEP, les administrateurs allouent une somme d'argent pour les frais informatiques de l'AEP. Cette somme est divisée en trois catégories :

- achat d'ordinateurs complets ou de composantes de bases,
- achat de pièces pour remplacer des bris,
- réseau de l'AEP (fillage, prises, copies de sécurité, etc.).

Pour l'achat d'ordinateurs complets ou de composantes de bases, la procédure est la suivante :

- dès l'adoption du budget, l'administrateur réseau fait un appel auprès des comités afin qu'ils lui remettent leur demandes en équipement et en licences de logiciels;
- l'administrateur réseau classe les demandes, en suivant l'ordre de priorité fixé en annexe, selon les besoins des comités et l'équipement possédé par les demandeurs;
- l'administrateur réseau alloue les sommes nécessaires à l'achat des ordinateurs aux comités dont les demandes sont classées prioritaires, en fonction du montant budgété par le CA. Les dépenses doivent être approuvées par l'exécutif de l'AEP.

L'équipement remplacé par le nouveau matériel est ensuite redistribué par l'administrateur réseau selon le classement des demandes établi précédemment. Cette distribution vers le bas de l'échelle de priorité est effectuée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'ordinateurs à distribuer ou que ceux-ci soient complètement désuets.

Exemple :

Poly-TV a besoin de deux ordinateurs haut de gamme. On alloue 2000 \$ pour chaque ordinateur. Les deux anciens ordinateurs dont dispose Poly-TV sont envoyés au Comic. Deux des autres ordinateurs du Comic sont redistribués au CEGM et au CETC.

Pour l'achat de pièces de remplacement ou pour les questions se rattachant au réseau de l'AEP, la procédure est la suivante :

- l'administrateur réseau et l'exécutif allouent les sommes au cas par cas, en fonction du montant budgété par le CA.
- l'achat de pièces informatiques doit prendre en compte les ressources déjà disponibles et la fréquence d'utilisation desdites pièces.

Serveurs

Serveur du réseau de l'AEP

Le serveur du réseau de l'AEP est sous la responsabilité de l'administrateur réseau de l'AEP.

La première priorité de ce serveur est l'accès restreint et la sécurité. Ce serveur contient les documents de l'exécutif et du conseil d'administration ce qui justifie cette priorité.

Le serveur a toujours été historiquement dans la salle des coffres de l'AEP. Si l'occasion se présente, le serveur pourrait être déplacé dans le centre de données des services informatiques de l'École.

L'administrateur réseau de l'AEP est responsable d'effectuer des copies de sauvegarde des données du serveur de façon régulière.

STEP (Serveur télématique des étudiants de Polytechnique)

Le STEP est un serveur sous la responsabilité du directeur du STEP et du Vice-président aux services. Le serveur offre divers services aux membres de l'Association. Chaque membre a droit à un compte usager. Ce compte permet d'avoir 20 megs d'espace disque pour un site web et une adresse email. La quantité d'espace peut varier selon les besoins de l'utilisateur.

Les comités de l'AEP, le comité exécutif et les administrateurs du STEP ont droit à un compte avec quota à la discrétion du directeur et du Vice-président aux services. Cet espace varie selon les conditions physiques de la machine (ex : disque dur plein) et de l'utilisation qu'en fait l'utilisateur.

Le STEP offre, sans limitation, les services suivants : web (avec PHP et MySQL), mail (pop3 et imap), listes de diffusions, ftp, ssh.

Le STEP est physiquement dans le centre de données des services informatiques de l'École.

Le directeur du STEP est supporté dans ses tâches par une équipe d'administrateur dont il a la charge. Les administrateurs du STEP sont joignables pour assistance technique à l'adresse stepadm@step.polymtl.ca.

Les administrateurs du STEP sont responsables d'effectuer des copies de sauvegarde des données du serveur de façon régulière.

À titre d'information, le STEP est une machine Sun Ultra Enterprise 2, dual processor 200mhz SPARC, 758 megs de RAM.

Inventaire

L'inventaire des ordinateurs de l'AEP est un document officiel de l'exécutif. Ce document est mis à jour par l'administrateur réseau de l'AEP. Tout le matériel informatique contenu dans les locaux des comités de l'AEP doit être indiqué dans l'inventaire.

L'inventaire informatique doit être présenté à l'exécutif à chaque modification. Toutes les dépenses de l'administrateur réseau concernant cette politique doivent se retrouver dans l'inventaire dès l'acquisition du matériel.

Cas spéciaux

Parfois, il y a des ordinateurs dans les comités qui ne proviennent pas directement d'un achat par la présente politique. Toutefois, il est important que les ordinateurs soient dans l'inventaire pour ainsi mieux répartir les ordinateurs achetés par l'AEP selon les besoins réels des comités.

Par exemple, si le COMiC a deux ordinateurs prêtés par des étudiants et un ordinateur payé par la petite caisse du comité, l'AEP ne va pas déboursier pour acheter un nouvel ordinateur au comité lorsqu'il y a d'autres comités qui en ont besoin.

Évidemment, si les ordinateurs déjà en place ne correspondent pas aux besoins du comité, l'administrateur réseau pourra considérer le comité dans la politique.

Propriété d'un étudiant

Un ordinateur prêté par un étudiant reste évidemment sa propriété. L'ordinateur reste dans le comité à la volonté de l'étudiant.

Paiement petite-caisse

Un ordinateur payé par une petite caisse est la propriété de l'AEP. L'ordinateur reste dans le comité à la volonté du comité et est sous sa responsabilité.

Paiement AEP et Comité

Un ordinateur payé conjointement par la présente politique et une petite caisse de comité est la propriété de l'AEP. L'ordinateur sera noté avec la mention « Paiement AEP et Comité » dans l'inventaire et l'administrateur réseau devra en tenir compte lors des changements du matériel informatique dans le comité.

Restrictions

Les ordinateurs neufs restent dans le comité pendant 2 ans et changent de catégorie à la 3^e année. Ceci veut donc dire qu'un comité obtenant un ordinateur complet ne pourrait demander un nouvel ordinateur l'année suivante. Toutefois, il pourrait présenter une demande pour une amélioration d'une composante de base.

Les ordinateurs complets achetés ne devraient comprendre que les composantes de bases et les composantes comblant un besoin spécifique. Ainsi, les ordinateurs achetés pour le Polyscope ne devraient pas contenir de carte de son, tandis que ceux destinés à Polyrad, oui.

Conclusion

L'administrateur réseau ne devrait pas hésiter à demander aux comités qui se voient attribuer un ordinateur s'ils peuvent pallier en partie une insuffisance budgétaire avec leur petite caisse. Toutefois, la contribution de la part d'un comité ne devrait pas être considérée comme un critère dans l'attribution des ordinateurs.

Dans un comité, l'ordinateur ainsi que son contenu sont sous la responsabilité du directeur du comité.

Annexe A – Liste des besoins en performance et des priorités

Serveurs :

Serveur du réseau de l'AEP

STEP (Serveur télématique des étudiants de Polytechnique)

Haut de gamme :

Poly-TV – Allo-Poly – Polymage

Polyscope

Poly-Photo

Moyen de gamme :

Polyrad

Bureaux de l'AEP

Comic

Bas de gamme :

CEGx – CETC – PINEP

Poly-Sports

Poly-Party

Poly-Show

Poly-Théâtre

Ciné-Cessaire

Annexe B – Nombre d'ordinateurs suggéré par comité

Poly-TV – Allo-Poly – Polymage : 2

Polyscope : 5

Poly-Photo : 1

Comic : 3

Polyrad : 1

Poly-Party : 1

Poly-Sports : 1

Poly-Show : 1

CEGx : 1 par comité

CETC – Pinep : 1

Bureaux de l'AEP : 7

Poly-Théâtre, Ciné-Cessaire, et autre comité : 0*

0* : Si un ordinateur se libère, l'administrateur réseau peut l'offrir au comité

Annexe C – Utilisation des ordinateurs par les comités

Polyscope: rédaction de textes, montage des pages, graphisme

Poly-TV – Allo-Poly – Polymage: montage vidéo, infographie 3D

Poly-Photo: numérisation de photos

Comic: support technique, serveurs dédiés pour les Bash

Polyrad: diffusion RealAudio et production

Poly-Sports: base de données sur les ligues

Poly-Party: diffusion de mp3 (mini kit) lors d'activités ponctuelles

Poly-Show: gestion des prêts de l'équipement et réalisation du site web

Poly-Théâtre: réalisation du site web

Ciné-Cessaire: réalisation du site web et bande-annonce pour le Scope

Bureaux de l'AEP : bureaucratie

CEGx: Bureaucratie, réalisation de banque de quiz et de site web

CETC – Pinep: Bureaucratie, réalisation de banque de quiz et de site web